

COMMENT SOUSCRIRE UNE LICENCE OU COTISER AU BRAQUET SAINTONGEAIS

Version 0 - octobre 2023

1 demande de licence via internet

Ce mode ne prend que 5 minutes et facilite la prise de licence en rendant certains documents automatiques. Nous vous conseillons vivement de l'utiliser (pas de papier à rédiger – signature électronique etc.)

1-1 DOCUMENTS NECESSAIRES

- Une photo d'identité (1^{ère} demande de licence)
- Une copie recto verso de la carte d'identité (1^{ère} demande de licence)
- Le module de santé FFC, comme tous les documents sont dématérialisés font parties des écrans à compléter lors de votre saisie

1-2 LA SAISIE

Via internet saisir « espace licencié »

1-2a : 1^{er} accès : choisir « ouvrir un compte »

Puis renseigner les zones à l'écran en vérifiant que les zones en rouge passent au vert après saisie

Pour cela dérouler les pages textes jusqu'en bas et cliquer sur « valider » ou autre demande

Il vous faudra scanner vos documents lors de votre saisie

1-2b : accès suivants : enregistrer votre numéro de compte NIP puis votre mot de passe

Vous pouvez renseigner les zones dans les mêmes conditions que ci-dessus

Votre numéro NIP peut être obtenu auprès de votre club

1-2c : le paiement

Le paiement de la licence comprend la partie FFC majorée de la partie club. Le règlement se fait **pour la totalité au club** (chèque ordre braquet saintongeais)

2- demande de licence papier – vous possédez une imprimante ou un moyen d'imprimer

Éditer la demande via internet « demande de licence FFC 20xx » page 1 à 3

Page 1 : Demande de licence FFC 20xx

Page 2 additif à la demande de licence (concerne l'assurance)

Page 3 : souscription à l'assurance complémentaire (facultatif)

ainsi que le module de santé « ffc module de santé »

2-1a : rédaction des documents

Compléter les pages 1 et 2 ainsi que la page 3 si vous souscrivez une assurance complémentaire

Cette page (3) est à envoyer directement à l'assurance (adresse sur document) avec votre règlement (montant de l'assurance complémentaire)

2-1b : remettre à votre club les pages 1 et 2, le document « module de santé » (documents complétés), votre photo, votre copie de carte d'identité et le règlement pour la totalité à savoir partie FFC plus partie club (chèque ordre braquet saintongeais)

3 – Demande de licence papier - vous ne possédez pas d'imprimante ou de moyens d'impression autres

Demandez à votre club de vous fournir le dossier et procédez ensuite comme ci-dessus

NOTE : la rédaction du module de santé est sous votre ENTIERE RESPONSABILITE.

La FFC et le club ne peuvent être responsables en cas de fausse déclaration.

Il y va de votre propre santé, prenez le temps de lire correctement le texte. En cas de réponse positive, ou de doute, il vous faudra fournir un certificat d'aptitude au cyclisme, mentionnant « y compris en compétition » pour les licences « épreuve de masse, Access et supérieures)

4 – ASSURANCE

La licence comporte une partie assurance de base. La FFC vous propose une assurance complémentaire. C'est à vous de faire votre choix en fonction de vos propres assurances.

A lire : page 3 document assurance complémentaire de la demande de licence

5 le club traitera vos demandes sous environ 15 jours :

Votre licence est « active » à partir de la validation définitive par la FFC soit généralement dans les 3 semaines qui suivent votre demande.

4 -COTISATION

Elle est réservée aux licenciés des autres clubs qui demandent à participer aux activités du braquet saintongeais.

Cette cotisation ne comprend pas d'assurance. Vous devez vous assurer par vous-même (GAV, assurance spécifique, etc.)

La cotisation est dématérialisée. Pour l'obtenir, vous devez en payer le prix et remettre une copie de votre licence en cours de validité

5 -PRIX DES LICENCES POUR 2024 (partie FFC + braquet saintongeais)

Licence staff (médical) 80€

Licence loisirs 80€

Licence épreuve de masse 80€

Licence Access 100€

Autre licence prix à demander

Cotisation 40€ (non divisible en fonction de la durée)

Dates de souscription

Les licences peuvent être souscrites à partir du 1^{er} octobre pour une validité de l'année suivante (sauf pour la première licence, la validité commence exceptionnellement à compter de la validation par la FFC soit une durée maxi de 15 mois)

Ces règles sont soumises aux règlements de la FFC et du club et peuvent être modifiées sans préavis par les parties sans que les licenciés puissent s'y opposer